Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

# Katakuhimatsheta

Atusseun mashinaikana kie ueueshtashuna

Dossiers et décisions en bref

Numéro 145

19 tshishe-pishimᵘ | janvier 2024

## Principaux dossiers et décisions

**Katakuhimatsheta (Conseil des élus) a tenu une réunion régulière le 16 janvier ainsi qu'une réunion spéciale le 8 janvier 2024.**

- Autorisation à la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'offre de service du Service aux entreprises du Pays-des-Bleuets pour la formation « Animation de groupe en contexte culturel ».
- Répartition des redevances sur les spiritueux à payer par les commerçants, d'un montant total ajusté à 30 000 $ pour 2023-2024 et prévoyant une indexation de 2 % chaque année, selon la formule suivante : 5 % pour l'Atelier mécanique Utapan; 35 % pour Ilnu Gaz SENC; 35 % pour le Dépanneur Simon-Pierre; 25 % pour Famille Paul SENC (Épicerie Paul).
- Modification à la Politique des conditions de travail des employés afin d'accorder aux employés occasionnels admissibles l'indemnité de départ selon les paramètres prévus, avec un effet rétroactif au 1er avril 2022.
- Nomination de la direction Éducation et main-d'œuvre afin de signer les ententes complémentaires nos 14 et 15 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh, prévoyant une indemnisation de 500 $ par travailleur ou travailleuse lors des sorties avec les élèves, et d'assumer la dépense de 34 500 $ à même l'allocation budgétaire actuelle.
- En lien avec la société en commandite (SEC) Mamo Aki et son Commandité 9410-4213 Québec inc. :
  - ◊ Accord afin que le projet de la Convention de dissolution soit approuvé par notre Nation;
  - ◊ Accord afin que le Commandité soit nommé comme liquidateur et qu'il procède à la liquidation de la SEC conformément aux dispositions du Code civil du Québec et de la Loi sur la publicité légale des entreprises, et qu'il pose tout acte, signe tout document et dépose tous les avis requis auprès du Registraire des entreprises;
  - ◊ Accord afin que le Commandité, suivant la dissolution de la SEC, soit dissout conformément à la procédure simplifiée prévue aux articles 308 et suivants de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) et qu'il cesse d'exister à la date figurant sur le certificat de dissolution;
  - ◊ Autorisation au chef, pour et au nom de la Nation, à signer la Convention, incluant toute modification ou correction à y apporter, ainsi que tout autre document y afférent et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet aux résolutions.
- En lien avec le projet hydroélectrique Onimiki :
  - ◊ Versement d'un montant de 300 000 $ à Énergie Renouvelable Onimiki SEC, puisé dans les Fonds autonomes - volet Non affecté, afin de couvrir les prochaines activités de développement du projet hydroélectrique Onimiki;
  - ◊ Compte tenu de la projection d'investissement dans le projet Onimiki évaluée à terme à plus d'un million de dollars et afin de s'assurer du respect de la Politique sur les placements et investissements, planification d'une consultation suivant le processus décrit à l'article 7.4.2.1 de notre politique.
- Autorisation pour la mise de fonds de 20 % évaluée à 13 926 $, prise dans les dépenses d'opération de l'unité Économie, emploi et partenariats stratégiques, pour le développement d'une stratégie concertée de positionnement touristique et l'image de marque de la communauté de Mashteuiatsh.
- Autorisation pour la mise de fonds de 20 % évaluée à 16 762 $, prise dans les dépenses d'opération de l'unité Économie, emploi et partenariats stratégiques, pour le projet sur la réorganisation du système de gouvernance économique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- Accord afin que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se porte garant, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par Me Vicky Lord, notaire à notre emploi à titre de greffière, dans l'exercice de sa profession, la dispensant ainsi de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.
- Modification de la résolution no 8 499 adoptée le 20 juin 2023, concernant l'approbation de la Convention entre actionnaire afin de régir les relations et promouvoir l'intérêt, les affaires et le développement de Gestion Énergie Matawak inc. et Énergie Matawak SEC, en abrogeant un paragraphe qui s'y trouvait par erreur.

*[Suite à la page suivante]*

## Principaux dossiers et décisions (suite)

- Approbation de l'amendement n° 49 à l'entente de financement avec le ministère Services aux Autochtones Canada pour un montant de 3 271 698 $ pour l'année financière 2023-2024 et 4 690 775 $ pour les années subséquentes, faisant passer le total de l'entente 2023-2024 à 66 219 908 $ et l'entente 2019-2029 à 474 572 468 $, pour la réalisation des projets suivants :
  - ◊ Un financement fixe de 429 000 $ pour la mise à niveau de la station d'épuration SP-4 (2023-2024);
  - ◊ Un financement fixe de 610 800 $ pour la réfection partielle de structure de chaussée (2023-2024);
  - ◊ Un financement fixe de 358 536 $ pour le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (2023-2024);
  - ◊ Un financement souple de 734 427 $ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie (2023-2024);
  - ◊ Une subvention de 5 592 930 $ pour le facteur d'indexation (2023-2024 à 2028-2029);
  - ◊ Un financement fixe de 135 662 $ pour le principe de Jordan - coordination des services (Santé 2023-2024);
  - ◊ Une subvention de 41 118 $ pour l'initiative sur les urgences liées aux maladies transmissibles (Santé 2023-2024);
  - ◊ Une subvention de 30 000 $ pour les maladies transmises sexuellement et par le sang (Santé 2023-2024 à 2028-2029);
  - ◊ Un financement fixe de 30 000 $ pour l'initiative fédérale de consultation (2023-2024).

## Représentations faites par les élus

- Participation de la conseillère Sylvie Langevin à la remise des certificats aux participantes de la formation FabLab nomade avec le Centre d'innovation des Premiers Peuples, à Mashteuiatsh le 21 décembre 2023.
- Présence de la conseillère Carina Dominique lors du souper de Noël du Centre Tshishemishk, le 22 décembre 2023.
- Participation du chef Gilbert Dominique, de la vice-chef Guylaine Simard ainsi que des conseillers Jonathan Gill-Verreault et Carina Dominique à un sommet rassemblant la Nation Innue et la Nation Crie d'Eeyou Istchee, à Chisasibi du 9 au 11 janvier 2024.
- Entrevues du conseiller Jonathan Germain avec le journal *Le Quotidien* et la radio de Radio-Canada Saguenay–Lac-Saint-Jean au sujet de l'aménagement d'un circuit « pumptrack », d'un « skatepark » et d'une zone vélo découverte derrière le centre Amishkuisht, les 10 et 16 janvier 2024.
- Participation du conseiller Jonathan Gill-Verreault à une rencontre avec le Conseil en éducation des Premières Nations portant sur la mise en œuvre de l'Entente régionale en éducation, par visioconférence le 15 janvier 2024.
- Participation du chef Gilbert Dominique et des vice-chefs Patrick Courtois et Guylaine Simard à une rencontre visant à discuter du processus de négociation du traité et de divers enjeux régionaux avec le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, à Alma le 16 janvier 2024.
- Participation du chef Gilbert Dominique, des vice-chefs Patrick Courtois et Guylaine Simard ainsi que du conseiller Jonathan Gill-Verreault à une rencontre portant sur divers sujets avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, à Mashteuiatsh le 18 janvier 2024.

## Contributions

- Contribution de 2 000 $ à la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha pour l'année 2023-2024.
- Don de 1 000 $ pour la Ronde Novice-Atome de Roberval 2024.
- Don de 800 $ à Mitshuap - Maison Raphaël « Napa » André.
- Don de 100 $ à la Fondation du rein.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

**1671, rue Ouiatchouan**
**Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0**
**Téléphone : 418 275-2473**
**Courriel : info@mashteuiatsh.ca**

**www.mashteuiatsh.ca**

**Le feuillet *Katakuhimatsheta : Atusseun mashinaikana kie ueueshtashuna, Dossiers et décisions en bref* est distribué dans tous les foyers de la communauté ainsi qu'à tous les employés de l'organisation, mis en ligne sur le site Web et envoyé aux médias locaux après chaque réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus).**

**Si vous avez des commentaires concernant cette publication, n'hésitez pas à nous joindre au 418 275-5386, poste 1442 ou info@mashteuiatsh.ca.**

**Prenez note que les procès-verbaux des réunions de Katakuhimatsheta sont mis en ligne sur notre site Web www.mashteuiatsh.ca, dans la section *Bureau politique*.**